

REGLEMENT SORTIE SKI ALPIN**• Sont acceptés aux sorties :**

- Les adhérents majeurs (possesseurs de la carte de membre),
- Les adhérents de 14 à 18 ans ayant signé et approuvé les conditions de participation avec l'accord des parents.
- Les adhérents mineurs accompagnés d'un parent et sous sa responsabilité.
- Les invités (sans carte membre) sont acceptés pour deux sorties uniquement.

• Déroulement des sorties :

- L'encadrement pour ceux qui le souhaitent est assuré par des moniteurs bénévoles diplômés FFS. Il est aussi possible de skier en groupe ou en famille sans encadrement.
- Des cours pour les adultes peuvent être donnés le matin par les moniteurs de ski bénévoles.
- Les 14-18 ans non accompagnés sont encadrés par un moniteur bénévole. Ils restent sous sa responsabilité toute la journée.
- L'activité de ski alpin organisée par SKI MONTAGNE se déroule exclusivement sur pistes balisées et sécurisées. Bien que les garanties individuelles de la carte neige couvrent la pratique du ski hors piste, les initiateurs ne sont pas formés ni autorisés à encadrer ce type d'activité.

Le ski hors piste reste vivement déconseillé et ne pourra se faire que sous la responsabilité individuelle du pratiquant.

• Inscriptions aux sorties :

- Pour chaque sortie, l'inscription et le règlement (car + forfait) sont à faire pendant la permanence du vendredi.
- Aucune inscription par téléphone.
- Toute personne se présentant au car sans inscription ne sera acceptée qu'en fonction des places disponibles et après règlement d'une pénalité de 2€.
- L'heure de départ est impérative. Il est demandé d'être présent au car au moins 10 minutes avant pour le chargement du matériel.
- L'heure de retour est annoncée dans le car et devra être respectée.

• Remboursement :

- Un adhérent inscrit à la sortie mais absent à celle-ci et excusé, se verra rembourser le prix du forfait si cela ne pénalise pas le reste du groupe. Le prix du transport reste dû.
- En cas d'annulation de notre part, par manque de participants, conditions météo ou autres, les adhérents inscrits seront prévenus par téléphone et seront remboursés.

• Accidents :

- Tout accident devra être signalé, dans les plus brefs délais, au responsable de la sortie.
- Le club ne fera aucune avance financière sur les frais encourus.

• Assurance :

Les sports de glisse comportant certains risques, une assurance complémentaire est demandée pour la pratique de ces activités. Le club propose l'assurance F.F.S.